

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET USAGERS :
UFR SMS : SCRUTIN DU JEUDI 20 MARS 2025**

DECLARATION DE CANDIDATURE DE LISTE

Collège :

Nombre de siège(s) :

La liste doit obligatoirement être accompagnée de l'ensemble des déclarations individuelles en original des candidats y figurant.

Ne peuvent être candidates que les personnes qui sont préalablement inscrites sur la liste électorale correspondante.

Nom de la liste :

☐ Liste présentée par une organisation syndicale

Nom de l'organisation :

Délégué(e) de la liste :

Nom / Prénom :

Courriel :

Téléphone :

LES CANDIDATS SONT PRESENTES DANS L'ORDRE PREFERENTIEL ET EN RESPECTANT L'ALTERNANCE FEMME/HOMME OU HOMME/FEMME :

	Nom de famille	Nom d'usage	Prénom
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

A, le

Signature originale du délégué de liste :

Le présent document est valable pour le scrutin du jeudi 20 mars 2025.

POINTS DE VIGILANCE

Le dépôt des candidatures est obligatoire, avec copie d'une pièce d'identité. Pour les étudiants, il doit être accompagné de la copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité. Les candidatures peuvent être transmises :

- par courriel à l'adresse suivante : electionsSMS2025@univ-guyane.fr
- par lettre recommandée avec accusé de réception, au campus de Troubiran - direction des affaires juridiques et des instances – bâtiment administratif - 2091 route de Baduel - BP 20792 - 97337 Cayenne cedex
- au bureau de la gestionnaire administrative à la direction des affaires juridiques et des instances, avec accusé de réception au campus de Troubiran - rez-de-chaussée du bâtiment administratif - 2091 route de Baduel - 97337 Cayenne cedex

Les actes de candidature individuelle et les déclarations de listes de candidats sont transmis, avant mardi 11 mars 2025, à 17h00 au plus tard. Les professions de foi éventuelles devront être déposées dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les listes de candidatures.